

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 15e SÉANCE

Président : M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua)

puis: M. AMARI (Tunisie)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE  
BIENNAL 1996-1997 (suite)

Première lecture (suite)

- Chapitre 7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable
- Chapitre 7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement
- Chapitre 8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques
- Chapitre 9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.5/50/SR.15  
20 novembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997 (suite) (A/50/6 (volumes I et II), A/50/7 et A/50/16)

Première lecture (suite)

Chapitre 7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable

Chapitre 7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement

Chapitre 8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

Chapitre 9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement

1. Le PRÉSIDENT invite le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, M. Mselle, à présenter les chapitres 7A, 7B, 8 et 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

2. M. MSELLE (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les paragraphes du rapport du Comité consultatif (A/50/7) correspondant aux chapitres 7A, 7B, 8 et 9 du projet de budget-programme, signale que le paragraphe IV.2 du rapport du Comité consultatif fait référence à la création par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la demande du Secrétaire général, d'un Bureau d'appui au système des Nations Unies chargé, entre autres, d'apporter un appui à l'Administrateur dans l'accomplissement de ses tâches visant à aider le Secrétaire général à assurer la coordination et la cohérence des politiques à l'échelle du système. Étant donné la responsabilité confiée en la matière au Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Comité consultatif demande que ce point soit clarifié et note que des observations beaucoup plus détaillées ont été présentées à ce sujet au Conseil d'administration du PNUD.

3. Au paragraphe IV.5, le Comité consultatif demande que les organes intergouvernementaux auxquels le Département de la coordination des politiques et du développement durable prête ses services participent de manière beaucoup plus active à l'examen du programme de travail de ce Département.

4. Au paragraphe IV.6, le Comité consultatif considère qu'il faudrait fournir à l'Assemblée générale des informations sur l'utilisation des 500 000 dollars dont elle a autorisé l'imputation au budget ordinaire à titre de contribution de l'ONU au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales. Comme il est rappelé dans ce paragraphe, l'Assemblée générale a indiqué que ces fonds ne serviraient à financer ni les traitements, ni les frais de voyage et de représentation.

/...

5. Dans le paragraphe IV.4, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la demande de création de trois postes pour les activités de développement durable.

6. Il faudrait suivre de près la progression constante des dépenses au titre des services prêtés à plus de 1 500 organisations non gouvernementales, afin de déterminer s'il est nécessaire d'adopter des mesures pour faire face à ces dépenses. Le Comité consultatif mentionne ce point au paragraphe IV.8.

7. À propos de ce qui précède, le Comité consultatif accueille avec satisfaction la proposition visant à créer un service d'appui à l'information qui, entre autres, aiderait le Département à suivre de près l'augmentation des activités auxquelles il est fait référence, y compris l'exécution des différents mandats intergouvernementaux et les activités connexes.

8. Les crédits demandés pour le chapitre 7B, qui s'élèvent à 3 787 600 dollars, doivent servir à financer les trois sous-programmes que doivent mener à bien le Département de la coordination des politiques et du développement durable, la Commission économique pour l'Afrique et le Département de l'information. Dans le paragraphe IV.16, le Comité consultatif regrette que le poste de Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés soit resté vacant aussi longtemps et recommande qu'il soit remédié à cette situation aussi rapidement que possible.

9. En ce qui concerne le chapitre 8, le Comité consultatif recommande au paragraphe IV.20 de son rapport que soient approuvés les quatre postes demandés pour la nouvelle Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Cependant, dans le paragraphe IV.21, le Comité recommande que le poste supplémentaire demandé pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement soit mis en place par transfert.

10. Pour ce qui est du chapitre 9, le paragraphe IV.27 fait référence aux services d'achat qui sont assurés par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement comme par le Département de l'administration et de la gestion. À cet égard, le Comité consultatif se demande si l'existence de deux services d'achat est nécessaire et recommande au Secrétaire général de revoir cette situation en vue de fusionner les services d'achat des deux Départements et d'assurer la coordination voulue avec les autres services d'achat des Nations Unies.

11. Les propositions qui sont résumées au paragraphe IV.26 ont fait l'objet de longs débats; le Comité consultatif, comme cela a été signalé dans la version corrigée de son rapport, n'a pas pris position quant aux besoins auxquels ces propositions font référence.

Chapitre 7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable

12. M. AMARI (Tunisie) demande au Secrétariat des informations sur le texte portant autorisation de la création par l'Administrateur du PNUD, à la demande du Secrétaire général, d'un Bureau d'appui au système des Nations Unies chargé, entre autres, d'apporter un appui à l'Administrateur dans l'accomplissement de ses tâches visant à aider le Secrétaire général à assurer la cohérence et la coordination des politiques à l'échelle du système. En outre, il souhaite exprimer son appui à la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe IV.4 de son rapport (A/50/7).

13. Pour ce qui touche le paragraphe IV.6, concernant la contribution des Nations Unies au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, la délégation de la Tunisie souscrit à la demande du Comité consultatif tendant à ce que ce Service présente un rapport sur l'utilisation des fonds fournis avant que l'Assemblée générale n'approuve la demande de 500 000 dollars. Elle rappelle, par ailleurs, que dans le cadre des consultations officieuses elle a déjà demandé des éclaircissements sur les voyages de quelques membres des organes subsidiaires, comme le Comité consultatif, le Comité des programmes et de la coordination, ainsi que sur les voyages des membres d'organisations non gouvernementales.

14. Mme RODRÍGUEZ ABASCAL (Cuba) considère qu'étant donné que la majorité des activités menées par le Département de la coordination des politiques et du développement durable ont un caractère prioritaire pour l'Organisation, il est regrettable que le niveau des ressources demandées au titre du paragraphe 7A ait diminué de 15,1 % par rapport au budget de l'exercice biennal 1994-1995. Les conférences mondiales et leurs préparatifs sont aujourd'hui achevés, mais il est nécessaire de mener à bien leurs activités de suivi et le niveau des ressources proposées ne suffit pas pour exécuter les activités établies ni les activités complémentaires du Sommet mondial pour le développement social et de la Conférence mondiale sur les femmes.

15. Au paragraphe 7A.2 du chapitre 7A du projet de budget-programme (A/50/6/Rev.1), il est rappelé que la responsabilité principale du Département de la coordination des politiques et du développement durable est d'apporter son appui aux fonctions centrales de coordination, entre autres activités. Dans cette optique, Mme Rodríguez Abascal prend note du fait que, comme l'a signalé le Comité consultatif au paragraphe IV.2 de son rapport, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à la demande du Secrétaire général, a créé un Bureau d'appui au système des Nations Unies chargé, entre autres, d'apporter un appui à l'Administrateur dans l'accomplissement de ses tâches visant à aider le Secrétaire général à assurer la coordination et la cohérence des politiques à l'échelle du système. La délégation cubaine, comme la délégation tunisienne, désire savoir aux termes de quel mandat le Secrétaire général a demandé à l'Administrateur du PNUD d'assumer cette fonction et quelle sera l'incidence de cette nouvelle activité sur le Département de la coordination des politiques et du développement durable. À son avis, on va se retrouver ainsi avec deux structures chargées pratiquement des mêmes tâches.

16. Il existe une contradiction entre la réduction de 15,1 % des ressources destinées à la Commission du développement durable et l'augmentation des ressources affectées au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et la délégation de Cuba désire savoir à quoi est due cette situation. D'autre part, elle appuie la proposition de créer un poste P-5 et un autre P-4 pour le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui figure au paragraphe 7A.59 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

17. M. KUZNETSOV (Fédération de Russie), renvoyant aux observations formulées par le Comité consultatif au paragraphe IV.5 de son rapport quant à l'importance d'un examen par tous les organes intergouvernementaux de l'ensemble du programme de travail du Département de la coordination des politiques et du développement durable, en particulier en vue de réduire le volume de la documentation, signale que sa délégation juge qu'il est possible et nécessaire de réduire ce volume sans nuire aux activités du programme ni à l'exécution des mandats. Cette mesure, outre qu'elle permettrait de rationaliser le travail des différents organes, permettrait de réaliser d'importantes économies.

18. Pour ce qui est des 500 000 dollars demandés au titre de la contribution des Nations Unies au financement des activités du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, la délégation de la Fédération de Russie partage l'opinion du Comité consultatif selon lequel il est nécessaire que soient fournies des informations sur la façon dont sont utilisés les fonds avant que l'Assemblée générale n'approuve cette demande de crédit de 500 000 dollars. Comme il ressort du rapport du Comité consultatif, ces fonds ne doivent pas être utilisés pour financer les traitements ou pour couvrir les frais de voyage ou de représentation. M. Kouznetsov souhaiterait donc que le représentant du Secrétariat précise l'objectif et la destination de ces fonds.

19. Pour ce qui est de la question de l'organisation plus rationnelle et efficace du travail du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, M. Kouznetsov signale que le Comité consultatif a été informé que ce service continuerait de fournir un appui et une assistance aux conférences, rencontres et activités importantes du système des Nations Unies, comme Habitat II, la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Sommet mondial sur l'alimentation de la FAO. Étant donné que ces organisations ont déjà un système établi d'information et de liaison avec les organisations non gouvernementales, on peut se demander s'il n'y a pas chevauchement des tâches et si des ressources ne sont pas ainsi gaspillées. Pour ce qui est de la création d'un service d'appui à l'information, M. Kouznetsov accueille avec satisfaction cette initiative, pour autant que ce service se consacre effectivement au rassemblement et à l'analyse de données et à la fourniture d'information, tâches qui sont d'une extrême importance dans cette phase du travail du Département.

20. M. GOKHALE (Inde) observe la diminution enregistrée dans le budget global du Département de la coordination des politiques et du développement durable et, s'il comprend que cette diminution correspond à la non-récurrence de certaines activités, essentiellement des conférences internationales importantes, il prend note du fait qu'ont été également supprimées les dépenses au titre des voyages.

/...

M. Gokhale considère que la fonction de ce Département est de coordonner les politiques et que s'il est impossible de maintenir un contact étroit avec les autres organes intergouvernementaux sur les questions de politique, il ne peut fonctionner de façon efficace. En conséquence, la délégation indienne est favorable au rétablissement du budget pour les voyages proposé au départ pour ce Département.

21. En outre, à l'instar des délégations cubaine et tunisienne, M. Gokhale souhaite savoir quelles sont exactement les nouvelles fonctions de l'Administrateur du PNUD. À cet égard, il rappelle que le Département de la coordination des politiques et du développement durable a été créé en 1992, semble-t-il par ce qu'il existait des problèmes liés à la coordination des politiques, et qu'il a été également établi un poste de Secrétaire général adjoint à cette fin. Le Secrétariat a expliqué qu'il incombait à l'Administrateur de prêter un appui personnel au Secrétaire général, mais on peut se demander s'il est possible de jouer un rôle de caractère personnel dans une organisation composée d'États Membres.

22. L'Inde appuie les recommandations formulées par le Comité consultatif au paragraphe IV.4 de son rapport concernant la création de postes pour renforcer la capacité de la Division du développement durable et mener à bien les activités complémentaires de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement.

23. Au cours des débats qui ont eu lieu récemment au sein du Comité du programme et de la coordination, il a été convenu que pour le cas où l'Assemblée générale déciderait de nouveaux mandats et activités, en particulier dans le prolongement du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, on proposerait d'augmenter le budget de ce Département. La délégation indienne souhaiterait que le Secrétariat indique les mesures qu'il se propose d'adopter à cet égard.

24. Il n'a pas été dit clairement si l'organigramme demandé au Secrétariat doit correspondre à la structure actuelle de l'Organisation ou être fondé sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 pour le cas où la Commission accepterait toutes les propositions du Secrétariat. Par exemple, il n'est pas possible de savoir dans quelle partie du Département des affaires politiques sont situés les 43 nouveaux postes liés à la diplomatie préventive et au maintien de la paix et il en va de même pour d'autres parties de l'organigramme. En conséquence, il appartient au Secrétariat de fournir ces informations et d'indiquer clairement quelle est la structure qui existe actuellement et quels sont les postes que l'on envisage de créer ou de supprimer, car sans cela la délégation indienne ne pourra pas participer de façon constructive aux négociations officielles.

25. M. FATTAH (Égypte) se joint aux opinions formulées par les représentants de l'Inde, de la Tunisie et de Cuba et se déclare préoccupé par le manque de ressources dont souffre ce Département important. Le fait que se soient déjà achevées les conférences internationales ne signifie pas que les ressources destinées aux questions économiques et sociales doivent être affectées, bien au

/...

contraire, elles devraient être augmentées pour pouvoir appliquer les recommandations formulées lors des réunions en question.

26. M. ALOM (Bangladesh) dit que le Bangladesh étant un pays en développement et, concrètement, l'un des moins avancés d'entre eux, il considère que ce chapitre revêt un intérêt considérable. M. Alom réaffirme les réserves qu'il a formulées à l'égard de la diminution du budget pour ces activités importantes de l'Organisation des Nations Unies et appuie les déclarations des représentants de l'Inde, de la Tunisie et de Cuba à cet égard.

27. Le Bangladesh ne s'intéresse pas seulement au Département, mais aussi et surtout à la gestion de ses activités, car comme il n'existe aucun autre département s'occupant du développement durable, ces activités ne viennent pas à terme au moment de la conclusion d'une conférence ou d'une activité administrative; le Département doit s'occuper également d'appliquer les recommandations adoptées dans ce domaine. Le Bangladesh ne comprend pas comment on peut établir un budget dans lequel ne sont pas prévues les ressources nécessaires pour mettre en pratique les recommandations adoptées lors d'au moins deux ou trois des conférences les plus importantes dont les objectifs sont axés sur les activités de développement, en particulier dans les pays en développement. On peut se demander si l'Organisation des Nations Unies a l'intention de mener à bien ces activités importantes, déjà prévues d'autre part dans la Charte des Nations Unies, ou si elle considère qu'il suffit de tenir des conférences internationales. Bien que le PNUD soit l'un des organismes intergouvernementaux chargés des activités de développement, il existe beaucoup d'autres questions sur lesquelles la communauté internationale a formulé des recommandations dans le cadre des dernières conférences et desquelles le PNUD ne peut s'occuper tout seul. Il est donc nécessaire de prévoir des fonds pour ces activités, dans l'intérêt du développement de l'ensemble des pays du monde, et en particulier des pays en développement.

28. M. HAMID (Soudan) se joint aux délégations qui ont considéré que les ressources affectées à ce chapitre ne doivent pas être réduites. Les activités liées aux domaines économique et social touchent directement les intérêts des pays en développement et les possibilités de développement durable pour l'avenir. C'est pourquoi, les prévisions budgétaires ne doivent pas être réduites, afin qu'il n'y ait pas d'incidences négatives sur ces activités.

29. M. TAKASU (Contrôleur) signale qu'effectivement, comme le montre le tableau 7A.1, les ressources ont été réduites de 7 millions de dollars. Cela ne veut pas dire que ce Département n'est pas jugé prioritaire. Au paragraphe 7A.9 du projet de budget-programme sont énumérés les éléments expliquant cette réduction. En premier lieu, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ayant été dotée d'un secrétariat propre à partir de la fin de 1995, le Département ne sera plus responsable des activités de secrétariat qu'il a exercées à cet égard. Ces activités étaient financées par imputation sur le budget-programme, de sorte que l'économie pour le budget sera de quelque trois millions de dollars. L'autre élément important est le nombre de conférences tenues au cours de l'exercice biennal 1994-1995 : Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Sommet mondial pour le développement social, quatrième Conférence mondiale sur les

/...

femmes. Les crédits destinés aux préparatifs et à la tenue de ces conférences, qui s'élevaient à quelque quatre millions de dollars, n'auront pas à être renouvelés. En outre, a été opérée une réduction de quelque 600 000 dollars au titre de services qui ne seront plus fournis désormais au Conseil mondial de l'alimentation. Compte tenu des dépenses qui ne seront plus réalisées lors de l'exercice biennal prochain, on a essayé d'inclure les nouvelles activités de suivi des conférences mondiales et des postes supplémentaires sont demandés pour mener à bien ces activités.

30. Une grande partie des objets de dépenses, en particulier les voyages, ont trait à des dépenses qui n'interviennent qu'une fois, ce qui fait apparaître également une réduction des ressources, ceci ne signifiant pas toutefois que le Département recevra moins de ressources qu'il n'en a reçu jusqu'ici pour exécuter son programme.

31. Il a été décidé de supprimer un poste d'agent des services généraux dans l'optique d'une plus grande efficacité du Secrétariat. Cette suppression est possible grâce à la rationalisation des fonctions correspondantes.

32. Pour ce qui est de la fonction de la coordination des politiques, il n'y a pas de changement. Cela n'empêchera pas le Secrétariat d'adopter d'autres mesures pour renforcer la coordination des programmes des Nations Unies, y compris les activités opérationnelles et l'aide d'urgence, par exemple. Le Secrétaire général est naturellement le premier responsable de la coordination, mais il a aussi besoin d'appuis supplémentaires.

33. M. HALBWACHS (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget), répondant à la représentante de Cuba, signale que si l'on demande des fonds supplémentaires pour le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes c'est parce que l'on prévoit de tenir en 1996 une session supplémentaire de ce Comité, de trois semaines environ, pour résoudre le problème posé par le retard dans l'examen des rapports présentés par les États parties.

34. La réduction des ressources affectées à la Commission du développement durable repose sur une analyse de la structure des dépenses au cours des dernières années.

35. S'agissant du Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, des informations seront fournies par écrit avant les consultations officieuses.

36. Pour ce qui est de l'organigramme, on a répondu à la demande formulée par l'Assemblée générale. L'organigramme préparé reflète les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 1996-1997 et on peut observer que tous les nouveaux postes et les reclassements sont expliqués dans des notes de bas de page. Les réductions de postes n'ont pas été incluses mais on pourra éventuellement les inclure à l'avenir.

37. En ce qui concerne les consultations intergouvernementales, on étudiera le calendrier des conférences pour essayer de trouver le moyen de tenir des

/...



consultations plus approfondies avec les organismes intergouvernementaux spécialisés avant de préparer le projet de budget en vue de sa présentation au Comité du programme et de la coordination, du Comité consultatif et de la Cinquième Commission.

38. Mme RODRÍGUEZ ABASCAL (Cuba) réitère sa question concernant le mandat donné pour la création d'un Bureau d'appui pour le système des Nations Unies et voudrait savoir quelle est la résolution de l'Assemblée générale qui a établi les nouvelles fonctions de l'Administrateur du PNUD.

39. M. GOKHALE (Inde) demande si le Secrétariat envisage d'affecter des fonds supplémentaires aux activités découlant des décisions adoptées lors du Sommet mondial pour le développement social et lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Il voudrait aussi que l'on apporte des précisions sur les organigrammes, qui ne permettent pas de déterminer quels sont les services qui bénéficient des nouveaux postes. Par exemple, on ne sait pas à quelles divisions ou à quels services du Département des affaires politiques sont affectés les 43 postes pour la diplomatie préventive et le maintien de la paix. Pour pouvoir examiner les propositions de création de nouveaux postes, les délégations doivent savoir dans quels services ils doivent être affectés. Les notes de bas de page ne contiennent pas les informations nécessaires et il est très difficile de délibérer dans ces conditions.

40. M. TAKASU (Contrôleur) dit qu'il n'est pas besoin de disposer d'un mandat législatif de l'Assemblée générale pour gérer et renforcer la coordination des activités économiques et sociales au niveau de l'ensemble du système. Le mandat du Département comme celui du PNUD n'ont pas changé. Ce dernier est chargé de coordonner les activités opérationnelles et l'Administrateur prête assistance dans cette optique au Secrétaire général.

41. Pour ce qui est des activités de suivi des conférences mondiales, dans les cas où il existe un mandat concret mais où les ressources ne sont pas suffisantes, on a demandé des ressources supplémentaires dans le projet de budget. Cependant, les activités pour lesquelles il n'y a pas de mandat spécifique ne sont pas prévues dans le projet. Quelques postes supplémentaires ont été prévus pour les activités liées au développement durable, y compris celui des petits États insulaires en développement. Ont été inclus également des postes supplémentaires pour les activités devant être réalisées dans le prolongement de la Conférence du Caire, au chapitre 8. S'agissant de la Conférence de Beijing, le poste de Directeur de la Division pour la promotion de la femme a été reclassé D-2. S'agissant des mesures concrètes prévues dans la Plate-forme de Beijing, des mandats ou des activités ont été arrêtés, notamment le renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies dans ce domaine. Il est probable que les ressources demandées pour ces activités sont insuffisantes et le Secrétariat se propose de demander des crédits supplémentaires.

42. Étant donné que c'est la première fois que le Secrétariat prépare des organigrammes, ceux-ci peuvent comporter des imperfections et ne pas donner toutes les informations demandées par les délégations. Néanmoins, en ce qui concerne le Département de la coordination des politiques et du développement

/...

durable, il a été indiqué que l'on demande des postes supplémentaires et qu'il n'y a pas une restructuration importante par rapport à l'exercice biennal antérieur. Il est possible que dans les cas où intervient une restructuration importante comme dans le Département des affaires politiques, on puisse présenter l'organigramme de manière différente pour faciliter les comparaisons entre les deux exercices.

43. Mme RODRÍGUEZ ABASCAL (Cuba) n'est pas satisfaite de la réponse donnée par le Contrôleur. Étant donné que dans sa résolution 47/212B, l'Assemblée générale a conféré les fonctions de coordination du Département au Secrétaire général, il fallait redemander son avis à l'Assemblée pour assigner des nouvelles fonctions à l'Administrateur du PNUD. C'est à l'Assemblée générale qu'il appartient de trancher sur cette question vu son importance politique.

44. Mme ALMAO (Nouvelle-Zélande) croit comprendre que lors de la réunion du Comité administratif de coordination qui s'est tenue récemment, les directeurs des institutions spécialisées ont établi quatre groupes de travail chargés expressément de réaliser les activités de suivi internationales tenues ces deux dernières années, à l'exception de la Conférence de Beijing. Dans ce cas, le groupe de travail sera créé une fois que l'Assemblée générale aura examiné la Plate-forme d'action. La délégation néo-zélandaise désire savoir si lors des consultations officieuses on pourra disposer de davantage d'informations sur les décisions du Comité administratif de coordination concernant les activités complémentaires des conférences, car il serait utile pour l'examen de la question de disposer de davantage de données préalables.

45. Le PRÉSIDENT précise que l'on donnera des informations supplémentaires à cet égard. En l'absence d'observations, il croit comprendre que la Cinquième Commission a achevé la première lecture du chapitre 7A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et qu'elle décide de renvoyer ce chapitre aux consultations officieuses pour examen ultérieur et adoption des mesures correspondantes.

Chapitre 7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement

46. M. ETUKET (Ouganda) attache une grande importance à ce chapitre du projet de budget et fait observer que dans le tableau 7B.1, le Secrétaire général propose la somme de 3,7 millions de dollars pour les activités prévues et que les fonds extrabudgétaires s'élèvent à un peu moins de 600 000 dollars pour l'exercice biennal. Comme le Président du Comité consultatif l'a signalé, il s'agit là d'une somme modeste qui n'est pas à la hauteur des tâches qui devront être menées à bien dans les prochaines années pour favoriser le redressement et le développement de l'Afrique. Les conférences tenues récemment ont coûté 4 millions de dollars et il serait intéressant de savoir combien coûteront les préparatifs et le cinquantenaire des Nations Unies.

47. M. Etuket, parlant au nom du Groupe des États africains, se déclare préoccupé par le bas niveau des ressources et est pleinement d'accord avec l'observation du Comité du programme et de la coordination (A/50/16, paragraphe

101), selon laquelle l'Assemblée générale devrait réexaminer le niveau des ressources affectées aux activités concernant l'Afrique.

48. Pour ce qui est de la répartition des ressources proposées dans le tableau 7B.1, si M. Etuket accueille avec satisfaction la proposition de création de deux postes P-3, il estime que la répartition des ressources entre les programmes aurait pu revêtir une forme plus compatible avec les priorités établies par l'Assemblée générale. Il suggère que le Secrétariat réexamine la répartition des ressources proposées.

49. En ce qui concerne le sous-programme 1, M. Etuket désire exprimer sa préoccupation, partagée par le Comité consultatif au paragraphe IV.16 de son rapport, face au fait que même les ressources limitées qui sont disponibles sont détournées à d'autres fins et il souhaiterait obtenir des éclaircissements du Secrétariat à cet égard. Il faut que le Secrétariat tienne pleinement compte du caractère prioritaire conféré par l'Assemblée générale aux activités visant le redressement et le développement de l'Afrique et qu'il propose des ressources adaptées.

50. Le représentant de l'Ouganda prend note des activités que doit entreprendre le Département de l'information, appuie l'effort que celui-ci accomplit pour sensibiliser le monde à la situation économique critique de l'Afrique et insiste pour que des ressources suffisantes soient fournies à ce Département.

51. Pour ce qui est des ressources prévues au titre des services de consultants et d'experts, la délégation ougandaise appuie l'utilisation de ces ressources pour les activités dans lesquelles le Secrétariat n'a pas de connaissances spécialisées, mais il serait important de créer une capacité interne à cette fin. De cette façon, les ressources assignées au sous-programme 3 pourraient peut-être être utilisées pour des activités de fond.

52. On a insisté à plusieurs reprises sur la nécessité de donner au Secrétaire général toute la flexibilité voulue dans l'utilisation des ressources pour le redressement et le développement de l'Afrique. La délégation ougandaise souligne qu'elle appuiera cette flexibilité seulement si on tient compte des priorités fixées; elle n'est pas favorable à une redistribution des ressources affectées à des activités prioritaires.

53. M. Amari (Tunisie) prend la Présidence.

54. M. FAGUNDES (Brésil) partage pleinement l'opinion selon laquelle la quantité totale de ressources prévues au chapitre 7B est insuffisante pour couvrir les besoins des pays africains. Il estime en outre qu'il faut approuver la recommandation figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon laquelle deux postes de catégorie P-3 peuvent être créés au Département de la coordination des politiques et du développement durable et à la Commission économique pour l'Afrique. D'autre part, il faudrait doter de ressources suffisantes la campagne de sensibilisation mondiale face à la situation économique critique de l'Afrique.

/...

55. M. FATTAH (Égypte) convient avec le représentant de l'Ouganda que les ressources destinées à l'Afrique au chapitre 7B sont très insuffisantes. D'autre part, il souhaite que soit rectifiée la situation concernant le pourvoi du poste de Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays moins avancés, dénoncée au paragraphe IV.16 du rapport du Comité consultatif.

56. Mme SHEAROUSE (États-Unis d'Amérique) signale que, de l'avis de sa délégation, la création du nouveau chapitre budgétaire consacré à la situation en Afrique ne présente des avantages ni sur le plan administratif ni sur le plan de la programmation; en fait, elle limite les possibilités qu'a le Secrétaire général de réorienter davantage de ressources vers ce programme, étant donné que durant le prochain exercice il aura du mal administrativement à redistribuer les ressources entre les chapitres. Mme Shearouse reconnaît que les ressources destinées au chapitre 7B sont insuffisantes si on les considère isolément, mais il faut examiner ce chapitre budgétaire en relation avec les autres et tenir compte en outre des ressources qui seront consacrées à l'Afrique dans tous les chapitres pour déterminer en connaissance de cause si les propositions du Secrétaire général accordent à cette question la priorité qu'elle mérite. Pour ce qui touche à la création de deux nouveaux postes, la délégation des États-Unis estime que cela n'est pas utile, étant donné que le Département dans lequel on propose de les créer pourrait absorber les fonctions correspondantes.

57. Mme RODRÍGUEZ ABASCAL (Cuba), M. DJACTA (Algérie), M. AKPLOGAN (Bénin), M. MALAN (Côte d'Ivoire), M. OWADE (Kenya) et M. NKOUNKOU (Congo) conviennent avec le représentant de l'Ouganda que les ressources destinées au chapitre 7B sont insuffisantes.

58. M. ALOM (Bangladesh) conseille au Secrétaire général de suivre la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe IV.16 de son rapport et de rectifier la décision qu'il a prise à propos du poste de Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, car cette décision contrevient directement à la décision adoptée lors du dernier examen mondial à mi-parcours, au cours duquel on a souligné qu'il fallait prêter une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et de l'Afrique.

59. M. ETUKET (Ouganda) fait savoir que sa délégation est disposée à étudier soigneusement tous les chapitres budgétaires et à demander la justification de toutes les propositions qu'ils contiennent. Pour ce qui est de la création de deux nouveaux postes, la délégation ougandaise est prête à dialoguer avec les délégations qui considèrent cette mesure inutile.

60. M. TAKASU (Contrôleur), répondant aux observations formulées par les délégations sur le chapitre 7B, dit que pour ce qui touche au volume des ressources affectées à ce chapitre, il faut tenir compte du fait qu'elles sont destinées à couvrir des activités de coordination de l'aide en Afrique, et non à financer l'aide directe à ce continent dans tous les domaines. Elles ne représentent en aucune manière toutes les ressources que l'Organisation des Nations Unies destine à l'Afrique. D'autre part, M. Takasu souligne que le budget destiné au Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés a été augmenté de 9,2 % par rapport à l'exercice biennal antérieur et que si cette augmentation paraît modeste, on peut constater, lorsqu'on la

/...

compare avec les augmentations des autres chapitres, qu'elle vient au deuxième rang par ordre d'importance dans le nouveau projet de budget.

61. S'agissant du suivi comparatif des dépenses afférentes aux services fournis à l'occasion des conférences des Nations Unies, le Contrôleur fait savoir qu'il faut être très prudent lorsqu'on fait des comparaisons, car ces conférences jouent un rôle de promotion très important dans les domaines du développement social et de la promotion de la femme et elles ont permis de rapprocher les vues des gouvernements et des entités non gouvernementales. M. Takasu est convaincu que les ressources affectées à ces conférences ont été utilisées de façon efficace.

62. Pour ce qui touche à la situation décrite au paragraphe IV.16 du rapport du Comité consultatif, le Contrôleur espère que maintenant que le Coordonnateur titulaire est revenu à son poste, la situation se normalisera au plus tôt.

63. En ce qui concerne les dépenses au titre des consultants et experts, M. Takasu affirme que l'on aura besoin de ressources à cet effet seulement dans les sous-programmes 1 et 2, mais pas dans le sous-programme 3.

64. M. ETUKET (Ouganda), revenant sur les observations du Contrôleur, dit qu'il serait souhaitable que le Secrétariat présente, à l'occasion de l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, un rapport détaillé de toutes les ressources affectées au redressement et au développement de l'Afrique, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'à l'extérieur de celui-ci. D'autre part, M. Etuket n'est pas d'accord avec l'interprétation donnée par le Contrôleur de l'augmentation de 9,2 % des ressources destinées au Bureau du Coordonnateur spécial; si elle vient bien au deuxième rang des augmentations figurant dans le budget en termes relatifs, en termes absolus elle est insignifiante.

65. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission a achevé la première lecture du chapitre 7B du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et souhaite renvoyer ce chapitre aux consultations officielles pour examen ultérieur et adoption des mesures correspondantes.

#### Chapitre 8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

66. M. MIHAI (Roumanie) se félicite de la décision du Secrétaire général d'établir la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales et fait savoir que sa délégation appuie les programmes décrits au chapitre 8, en particulier le sous-programme 5, ainsi que les recommandations formulées par le Comité consultatif au paragraphe IV.20 de son rapport.

67. M. GOKHALE (Inde) signale que si sa délégation appuie de manière générale les demandes budgétaires figurant au chapitre 8, elle a des réserves, qu'elle a déjà exprimées au CPC, quant à la nécessité de créer une nouvelle Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales. Les activités prévues pour la Division pourraient être exécutées dans le cadre de la structure organique actuelle du Département de l'information économique et sociale et de

/...

l'analyse des politiques. M. Gokhale prend note de la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que soit approuvée la création de quatre postes supplémentaires, mais il n'est pas convaincu de la nécessité d'une telle demande.

68. Il signale que le CPC n'a pas pu arriver à un accord en ce qui concerne la description des programmes figurant au chapitre 8 et que la délégation indienne continue d'avoir des réserves sur le sous-programme 2, Problèmes et perspectives du développement intégré, en particulier sur le paragraphe 8.42 où il est mentionné que seront réalisées des activités concernant les aspects économiques de la sécurité et que des rapports seront présentés au Conseil de sécurité sur les aspects socio-économiques de la consolidation de la paix après les conflits et de la poursuite du développement. M. Gokhale estime que ces activités n'ont aucun lien avec le mandat du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, et il souhaite que ce paragraphe soit modifié pour tenir compte de ce fait.

69. M. KOUZNETSOV (Fédération de Russie) se déclare satisfait de manière générale de l'approche adoptée par le Secrétariat pour l'élaboration du projet de budget du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et partage les conclusions et recommandations du Comité consultatif. Parmi les mandats approuvés par les organes intergouvernementaux que l'on retrouve dans le projet de budget, il faut mentionner des thèmes importants comme les fonctions respectives du marché et de l'État dans le développement économique et social et la poursuite de la transformation économique et sociale en Europe centrale et orientale. Il faut espérer que les ressources modestes qui seront consacrées à ces questions seront utilisées de la manière la plus efficace possible.

70. M. TOYA (Japon) prend note de la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le nouveau poste P-5 demandé pour mener à bien les activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement soit mis en place par transfert, alors que les quatre postes demandés pour la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales seraient des postes supplémentaires. M. Toya n'est pas totalement convaincu de la nécessité de ces quatre nouveaux postes et propose que l'un d'entre eux soit affecté aux activités de suivi de la Conférence susmentionnée, afin d'assurer le meilleur rapport coût-efficacité.

71. M. GOUHENNY (Ukraine) appuie la création de la Division des politiques micro-économiques et sociales, qui permettrait de donner suite à une série de mandats établis par l'Assemblée générale lors de ses quarante-septième et quarante-huitième sessions, en particulier la résolution 47/187. M. Gouhenny se réjouit des économies qu'a pu réaliser le Secrétaire général et qui se traduisent par une réduction de 344 100 dollars des ressources demandées pour le Département, ainsi que par une diminution du nombre total de postes, mais il ne peut faire autrement qu'appuyer la création de nouveaux postes car ceux-ci seront nécessaires pour réaliser plus efficacement les mandats confiés à la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales.

72. Pour ce qui est du sous-programme 2, M. Goumenny considère que la description des activités figurant au paragraphe 8.42 correspond pleinement au mandat établi par les États Membres dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les effets des sanctions économiques sur les États tiers. Il appuie également la description des activités figurant dans les paragraphes 8.43 et 8.44 à propos du sous-programme 5. S'agissant des ressources nécessaires pour le programme (8.45), M. Goumenny considère que le reclassement d'un poste P-4 à P-5 est totalement justifié.

73. M. DIMOV (Bulgarie) précise que sa délégation est favorable à la création de la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales. Elle considère qu'il est nécessaire d'affecter des ressources suffisantes aux activités liées à la poursuite de la transformation économique et sociale des pays à économie en transition ainsi qu'à la présentation de rapports au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur l'application des sanctions économiques multilatérales dans le contexte des dispositions de la résolution 49/21 A de l'Assemblée générale. La délégation bulgare appuie également la création des postes recommandée au paragraphe IV.20 du rapport du Comité consultatif.

74. M. ALOM (Bangladesh) estime que l'Organisation des Nations Unies applique de manière générale des critères macro-économiques globaux. L'analyse micro-économique peut se révéler nécessaire dans des situations déterminées, comme celle des économies en transition, mais les programmes provisoires de ce type, dont la nature dépend des circonstances particulières à chaque cas, ne justifient pas la création d'une structure permanente, comme la Division de l'analyse des politiques micro-économiques et sociales. Les antécédents professionnels des fonctionnaires qui seraient embauchés pour pourvoir les nouveaux postes pourraient ne pas être les plus adaptés à l'avenir, car les thèmes d'étude ne seront pas nécessairement toujours les mêmes. Le Secrétariat devrait envisager la possibilité de recourir à des consultants, des centres d'études ou des organismes intergouvernementaux, selon que de besoin, pour réaliser ces analyses concrètes. Cette solution serait plus efficace du point de vue des coûts.

75. Mme BUERGO (Cuba) fait part de la préoccupation de sa délégation face à la manière dont les objectifs généraux du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques ont été réinterprétés dans ce chapitre du budget (paragraphe 8.33). Dans le plan à moyen terme, il est indiqué que «le programme vise à aider les organes intergouvernementaux à s'acquitter de la responsabilité qui leur incombe de traiter les questions relatives au développement international, et à réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, culturel ou humanitaire» ainsi que de «porter à l'attention des organes intergouvernementaux les problèmes économiques et sociaux qui se font jour et qui pourraient influencer sur le développement mondial» (A/47/6/Rev.1, paragraphe 12.1). Mme Buergo estime donc qu'il n'existe aucun texte législatif autorisant un élargissement de la portée des activités du Département au-delà de celles destinées à aider les gouvernements et les organisations intergouvernementales, et elle demande par conséquent au Secrétariat des éclaircissements à ce sujet.

/...

76. La représentante de Cuba note la réduction des ressources demandées pour les programmes du Département et s'inquiète en particulier de l'incidence que cela risque d'avoir sur les activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Dans le même temps, elle se déclare préoccupée par le chevauchement des efforts qui peut se produire du fait de l'établissement de liens entre le Département et le système d'alerte rapide et d'analyse actuellement mis en place dans les secteurs politique et humanitaire (paragraphe 8.8).

77. La délégation cubaine est préoccupée par la manière dont sont réparties les ressources entre les divers sous-programmes du programme 12, Questions et politiques relatives au développement mondial; en particulier, elle se demande pourquoi le sous-programme 3, Dette extérieure et développement, auquel l'Assemblée générale avait assigné un rang élevé de priorité, est celui qui reçoit le moins de ressources. Elle voudrait que le Secrétariat donne une explication des bases sur lesquelles se fait la répartition des ressources.

78. Pour ce qui est du sous-programme 1, Suivi et évaluation des questions et politiques économiques actuelles au niveau mondial, la délégation cubaine remarque que l'on prévoit de fournir un appui en matière d'analyse à l'opération d'examen et d'évaluation de l'Agenda pour le développement, après son adoption (paragraphe 8.30). Mme Buergo voudrait savoir quel est le texte qui demande au Département d'analyser et d'évaluer cet Agenda une fois que celui-ci a été approuvé par l'Assemblée générale.

79. La délégation cubaine souscrit aux observations formulées par la délégation indienne et fait siennes les préoccupations exprimées par cette dernière durant les délibérations du Comité du programme et de la coordination à propos du projet de budget-programme que l'on est en train d'examiner. Elle se déclare surprise par la différence entre la description de ce sous-programme et celle qui figure dans le plan à moyen terme qui a été examiné et sur lequel on est encore en train de travailler. Elle est préoccupée surtout par l'utilisation de concepts comme celui d'aspects économiques de la sécurité, employés pour la première fois dans quelques documents du Secrétariat et à propos desquels l'Assemblée générale n'a adopté aucune décision.

80. Dans le cadre des consultations officieuses, Cuba s'efforcera de modifier le paragraphe 8.42 du projet de budget-programme en ce qui concerne la présentation de rapports à l'Assemblée et au Conseil de sécurité sur les diverses activités qui sont signalées dans ce paragraphe, car cela ne correspond pas aux observations qui ont été formulées ni aux tâches qui ont été affectées au Département et qui concernent des activités expressément conçues à l'intention du Conseil de sécurité sur l'application de sanctions économiques multilatérales et sur la consolidation de la paix après les conflits. Cuba considère qu'il ne faut pas relier ce type d'activités avec les besoins de développement qui sont visés dans le paragraphe 8.42.

81. En ce qui concerne les différents sous-programmes mentionnés au paragraphe 8.55 du programme 18, Population, et la répartition en pourcentage des ressources entre eux, la représentante de Cuba fait savoir que sa délégation

/...



s'interroge sur le sous-programme 5, Coopération technique dans le domaine démographique, qui ne reflète pas le rang élevé de priorité que lui a assigné l'Assemblée générale, de même que le plan à moyen terme, et qui ne se voit pas non plus affecté les ressources qui devraient lui revenir conformément à cette priorité.

82. M. ETUKET (Ouganda) dit que sa délégation se joint aux observations formulées par les représentants de l'Inde et de Cuba, entre autres, et appuie le travail du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques. Pour ce qui est des quatre postes dont la création est recommandée au paragraphe IV.20 du rapport du Comité consultatif, l'Ouganda voudrait, à l'instar du Comité, connaître les attributions assignées à ces postes. Il prend note du fait que le Comité a obtenu ces informations et demande au Secrétariat d'y avoir aussi accès.

83. M. HALBWACHS (Division de la planification des programmes et du budget) rappelle que la question des activités liées aux problèmes micro-économiques est examinée depuis deux ans. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995, le Secrétaire général avait demandé l'établissement de quatre postes pour réaliser des tâches concernant les questions micro-économiques, entre autres un poste D-2; pour sa part, l'Assemblée générale, sur recommandation du Comité consultatif, avait demandé au Secrétaire général de prévoir, au moyen de transferts, des postes suffisants pour les activités liées aux questions micro-économiques. Voilà donc déjà deux ans que l'on a reconnu la nécessité de ces postes, bien qu'il ait été demandé au Secrétaire général de les pourvoir au moyen de transferts, ce qui a été fait dans le courant de l'exercice biennal 1994-1995 et durant la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice 1996-1997. Comme il ressort du projet de budget, trois de ces quatre postes ont pu être pourvus par transfert. Il n'en va pas de même pour le quatrième poste (D-2), pour lequel le Secrétaire général demande la création d'un nouveau poste; à cet égard, M. Halbwachs remercie le Comité consultatif qui a estimé que ces propositions étaient justifiées, car avec ce poste on envisage de créer une division indépendante sur les questions micro-économiques.

84. La relation entre les ressources affectées et les sous-programmes dépend fondamentalement du volume de travail. Le fait d'assigner davantage de ressources à un sous-programme qu'à un autre n'implique pas un ordre de priorité. Ainsi, les 9 % proposés pour la dette extérieure ne signifient pas que ce sous-programme a plus ou moins d'importance. De fait, pour l'Assemblée générale il s'agit d'un sous-programme prioritaire. Il en va de même pour les sous-programmes 4 et 5 concernant la population, à qui sera affecté un niveau de ressources inférieur dans le budget ordinaire, mais qui recevront des financements supplémentaires à l'aide des fonds extrabudgétaires, en particulier le sous-programme 5 relatif à la coopération technique.

85. S'il a été possible de recourir à des transferts dans le domaine des questions micro-économiques, il n'a pas été possible de le faire pour le poste P-5 concernant les questions de population et le Secrétaire général a dû demander la création d'un poste supplémentaire dans ce domaine.

86. En ce qui concerne les questions posées sur les activités du Département relatives aux aspects économiques de la sécurité et la présentation de rapports à l'Assemblée générale sur les sanctions économiques multilatérales, M. Halbwachs signale que ce thème a déjà été traité en détail au Comité du programme et de la coordination (CPC). Il s'agit d'un mandat établi concrètement dans la résolution 843 du Conseil de sécurité et dans diverses résolutions de l'Assemblée générale. En outre, la Division de la planification des programmes et du budget a établi un document de trois pages pour le CPC qui sera distribué aux membres de la Commission dans le cadre des consultations officieuses ou avant que se tiennent les négociations officieuses.

87. En outre, on fournira à l'Ouganda, comme il l'a demandé, la descriptions des fonctions qui seront assignées aux titulaires des postes affectés aux questions micro-économiques. S'agissant de la question posée par Cuba à propos du paragraphe 8.43 du projet de budget-programme, une réponse lui sera donnée par écrit dans le cadre des consultations officieuses.

Chapitre 9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement

88. Mme SHEAROUSE (États-Unis d'Amérique) considère que le budget du Département des services d'appui et de gestion pour le développement est chaque fois plus difficile à justifier et qu'il faut par conséquent consolider et réaffecter les ressources du Département vers d'autres services des Nations Unies chargés des activités de programmation et de coopération technique pertinentes. La nature peu claire des activités effectives du Département tient à un ensemble de fonctions mal administrées, sans mission particulière, qui portent tort aux prérogatives d'autres entités des Nations Unies dans le domaine de la coopération technique.

89. Les responsabilités générales du Département en matière de programmation se superposent aux responsabilités et aux activités de coopération technique des fonds de contributions volontaires et des programmes des Nations Unies, en particulier le PNUD, le PNUÉ et l'ONUDI. La création de capacités est un élément de base du mandat du PNUD. La fonction de coordination des activités de coopération technique fait également double emploi avec d'autres éléments du système des Nations Unies, comme le Département de la coordination des politiques et du développement durable et l'Administrateur du PNUD. En outre, l'évolution des circonstances indique que les fonctions du Département peuvent être, et sont déjà, assumées de façon adéquate par d'autres éléments du système.

90. Les fonctions du Département pourraient être absorbées par la branche exécutive du PNUD, le Bureau des services d'appui aux projets. Le Conseil d'administration du PNUD a étudié l'avenir du Bureau des services d'appui aux projets durant plus d'un an et il n'a pas souscrit à la proposition visant à intégrer ce Bureau dans le Secrétariat des Nations Unies. Il a proposé plutôt que le Bureau soit reconnu comme une entité distincte, semi-autonome, avec un système d'obligation redditionnelle interne séparé du PNUD. Le Bureau des services d'appui aux projets, en sa qualité d'administrateur des contributions volontaires des donateurs, est de par sa nature plus responsable et efficient

/...

que le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, financé sur le budget ordinaire.

91. La délégation des États-Unis souscrit aux observations du Comité consultatif sur les frais de voyage et les services d'achat. Conformément à la politique générale de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la création de nouveaux postes, Mme Shearouse suggère que soit approuvée la fonction du poste P-3, cette fonction devant cependant être confiée à du personnel déjà existant.

92. M. FATTAH (Égypte) appuie les activités du Département et demande que lui soient assignées toutes les ressources nécessaires pour exécuter ses programmes. En ce qui concerne le transfert proposé de 17 postes de Genève à New York et à Vienne, il voudrait savoir quelles sont les fonctions qu'exerçaient auparavant les titulaires de ces postes.

93. M. KUZNETSOV (Fédération de Russie) souligne la nécessité d'augmenter l'efficacité et la productivité du Département, compte tenu des ressources considérables qui lui sont affectées. Il appuie la recommandation du Comité consultatif visant à réduire le plus possible les dépenses de voyage. Il appuie également la proposition du Secrétaire général visant à établir à Vienne un groupe d'appui à la reconstruction et au développement, et il est surpris par la position du Comité consultatif à cet égard.

94. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies mène à bien une réforme des modalités d'achat et il est inacceptable que le Département des services d'appui et de gestion pour le développement soit maintenu à l'écart de ce processus. Il importe de centraliser les services d'achat des Nations Unies car cela permettrait de réaliser des économies et il faudrait mettre en place une structure administrative unifiée, qui donnerait des conseils avisés et concertés pour l'acquisition de biens et de services. La proposition du Comité consultatif mérite d'être appuyée et le Secrétariat devrait l'étudier soigneusement.

95. M. TOYA (Japon) appuie la proposition tendant à créer un poste P-3 pour le groupe d'appui à la reconstruction et au développement de Vienne, car ses activités ne concernent pas seulement les pays à économie en transition, mais aussi la région de l'ex-Yougoslavie.

96. Mme BUERGO (Cuba) dit que sa délégation attache une importance particulière au Département et aux activités qu'il mène concernant la coordination de la coopération technique et l'aide aux pays en développement. À cet égard, la délégation cubaine est préoccupée par le niveau des ressources proposées pour les programmes du Département, qui sont réduites de 5,4 %. Elle se demande si, compte tenu de cette réduction, l'on pourra réaliser au cours de l'exercice toutes les activités prévues pour le Département.

97. D'autre part, Mme Buergo se demande quels sont les textes qui justifient la création du groupe d'appui à la reconstruction et au développement, qui exercerait les fonctions décrites au paragraphe 9.8 du projet de budget-programme. Elle répète qu'elle ne voit aucun inconvénient à ce que soit créé ce groupe, tout en étant préoccupée par le fait que les activités décrites au

/...

paragraphe 9.8 du projet de budget-programme vont bien au-delà des fonctions d'appui à la reconstruction et au développement.

98. À propos de certains aspects du texte du chapitre, Mme Buergo fait remarquer que dans certains cas on ne fait pas cas du rôle des gouvernements des États Membres lorsqu'une aide est demandée pour les différentes activités du Département. En particulier, on ne mentionne pas la souveraineté des États sur les ressources naturelles, question qui a été adéquatement prise en compte lors de la rédaction du plan à moyen terme mais qui n'apparaît pas dans ce chapitre du budget.

99. Enfin, Mme Buergo rappelle sa position concernant des concepts comme «développement humain durable», qui sont utilisés dans le texte descriptif de ce chapitre du budget mais qui ne correspondent pas à des concepts approuvés par l'Assemblée générale et demande que le texte soit modifié en conséquence.

100. M. GOU MENNY (Ukraine) appuie sans réserve les propositions formulées par le Secrétaire général au paragraphe 9.8 du projet de budget. La délégation ukrainienne attache une importance particulière à la participation du Département des services d'appui et de gestion pour le développement aux processus qui ont lieu actuellement dans l'ex-Yougoslavie. Elle appuie, en outre, la recommandation formulée par le Comité consultatif au paragraphe IV.26 de son rapport, tendant à ce que soit approuvé l'établissement à Vienne d'un groupe d'appui à la reconstruction et au développement.

101. M. CHU Guangyou (Chine) note que les ressources humaines et financières du Département des services d'appui et de gestion pour le développement tendent à diminuer, ce qui suscite des inquiétudes dans nombre de pays en développement, car ce Département est celui qui leur fournit une aide directe en matière de coopération technique et de développement des ressources humaines. Si la Chine est bien entendu d'accord avec les observations formulées par les autres délégations à propos du chevauchement des activités de ce Département avec celles d'autres départements des Nations Unies, elle estime néanmoins que la meilleure solution serait d'essayer de réduire le plus possible les chevauchements mais non, comme l'on proposé ces délégations, de réunir les compétences des départements en question.

102. En ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le représentant de la Chine souligne qu'il s'agit d'une entreprise très grave et qu'elle ne doit pas être menée à la légère. Il faut tirer des enseignements des tentatives de réforme du passé et tenir bien compte du fait qu'un État ne peut imposer aux autres ses mesures de réforme sans que celles-ci aient pu faire l'objet de consultations avec tous les États Membres de l'Organisation, comme avec les grandes Commissions et les départements affectés.

103. M. TAKASU (Contrôleur) rappelle que la réduction des ressources destinées au Département des services d'appui et de gestion pour le développement s'explique par deux propositions : premièrement, le transfert de Genève à Vienne dans leur majorité et à New York pour partie des services de coopération technique concernant les pays à économie en transition d'Europe orientale et de l'ex-Yougoslavie et, deuxièmement, la suppression de trois postes d'agents des

services généraux assurant des services de secrétariat. Bien qu'il prenne note de la préoccupation manifestée à cet égard par diverses délégations, M. Takasu affirme que l'application de ces deux dispositions permettra audit département d'améliorer ses services, car les pays auxquels est destinée l'assistance technique sont plus proches de Vienne que de Genève, ce qui permettra d'économiser sur les dépenses en personnel, les frais de voyage et les autres dépenses de ce type. Ces mesures ne sont que la réponse au mandat donné par l'Assemblée générale au Secrétaire général dans les résolutions 48/181 et 49/106 à propos de l'intégration des économies en transition dans l'économie mondiale.

104. Enfin, M. Takasu prend note de la recommandation susmentionnée du Comité consultatif et fait savoir que le Secrétariat a l'intention de l'examiner lorsqu'il étudiera les nouvelles mesures d'économie devant être adoptées pour améliorer l'efficacité du système.

105. M. HALBWACHS (Directeur de la Division de la planification des programmes et du budget) précise que les 17 postes qui seront transférés de Genève à New York et à Vienne concernent des activités de bourses et des fonctions d'assistance technique.

106. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Commission a achevé la première lecture du chapitre 9 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et décide de renvoyer ce chapitre aux consultations officielles en vue de son examen ultérieur et de l'adoption des mesures qui en découlent.

La séance est levée à 18 h 5.